

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
Arrondissement et Canton  
de Vendôme  
COMMUNE DE  
MAZANGE  
41100 MAZANGE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

*Le Maire de Mazangé,  
Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération en date du 11.03.2003, au cours de laquelle il a été procédé à  
une nouvelle nomination d'adjoint,*

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur BRIONNE Patrick, premier adjoint au Maire de MAZANGE, est délégué dans le domaine des *finances* et celui des *affaires scolaires*, à compter du 11.03.2003.

ARTICLE 2 : Monsieur BOBAULT Bernard, deuxième adjoint au Maire de MAZANGE, est délégué dans le domaine des *bâtiments* et se chargera des *employés techniques communaux*, à compter du 11.03.2003.

ARTICLE 3 : Monsieur DEBROUX Roland, troisième adjoint au Maire de MAZANGE, est délégué dans le domaine de la *voirie* et de la *sécurité routière*, à compter du 11.03.2003.

ARTICLE 4 : Monsieur COLAS Jacques, quatrième adjoint au Maire de MAZANGE est délégué dans le domaine de l'*assainissement* et de l'*environnement*, à compter du 11.03.2003.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète de VENDOME, et ampliation adressée aux intéressés ci-dessus cités.

Pour copie certifiée conforme

Fait à Mazangé, le 11.03.2003.

Publié ou notifié le 13.03.2003.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Le Maire,

Evelyne VIROS.

